

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ANNETTE Gilbert	au titre de la Caisse des Ecoles	Rapport n° 10/7-23
- PICARD Hajaso		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- PAULÉE Marie-Thérèse		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		
- BARDIÈRE Jean-Michel	(représentant les professeurs des écoles)	
- ANNETTE Gilbert	au titre du CCAS	Rapport n° 10/7-23
- ORPHÉ Monique		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- PESTEL René Louis		
- ISIDORE Marylise		
- TURPIN Marie-Annick		
- ANDAMAYE Marie-Annick		
(*) TROTET Maryse		
- ALBANY Christian		
- ANNETTE Gilbert	au titre de la SEML DIONYSPORT	Rapport n° 10/7-23
- COUDERC Alain		
- JAVEL François		
- PELTIER Hélyette		
- ALBANY Christian		
- JAVEL François	au titre de l'OTI du Nord	Rapport n° 10/7-23
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- PONIN-BALLOM Gino	au titre de la SIDR	Rapport n° 10/7-35
- HOARAU Emmanuel		Rapport n° 10/7-36
- DINDAR Ibrahim		Rapport n° 10/7-37
- NAILLET Philippe	au titre de la SEML SODIPARC	Rapport n° 10/7-41
- ANNETTE Gilbert	au titre de la SEML DIONYSPORT	Rapport n° 10/7-44
- COUDERC Alain		
- JAVEL François		
- PELTIER Hélyette		
- ALBANY Christian		

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
SEML Sociétés d'Economie Mixte Locale
OTI Office de Tourisme Intercommunal

(*) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
COUDERC Alain	à 09 h 22	avant examen des dossiers à l'Ordre du Jour
PONIN-BALLOM Gino	à 09 h 24	au Rapport n° 10/7-01
LOUISE Rose Blanche	à 09 h 49	au Rapport n° 10/7-01
KICHENIN Virgile	à 10 h 00	au Rapport n° 10/7-01
NATIVEL Mickaël	à 10 h 05	au Rapport n° 10/7-01
NAILLET Philippe	à 10 h 25	au Rapport n° 10/7-05
	DÉPLACEMENTS	
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	de 09 h 22 à 10 h 06	avant examen des dossiers à l'Ordre du Jour au Rapport n° 10/7-01
CHÉFIARE Claudine	de 10 h 09 à 10 h 26	du Rapport n° 10/7-01 au Rapport n° 10/7-06
ALBANY Christian	de 10 h 15 à 10 h 41	du Rapport n° 10/7-03 au Rapport n° 10/7-10
HOAREAU Jean-François	de 10 h 29 à 10 h 38	du Rapport n° 10/7-08 au Rapport n° 10/7-10
LAURET Edmond	de 10 h 53 à 11 h 09	du Rapport n° 10/7-16 au Rapport n° 10/7-23

OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 5/ 2010
AU BUDGET PRINCIPAL

La présente Décision Modificative enregistre des mouvements en Sections de Fonctionnement et d'Investissement.

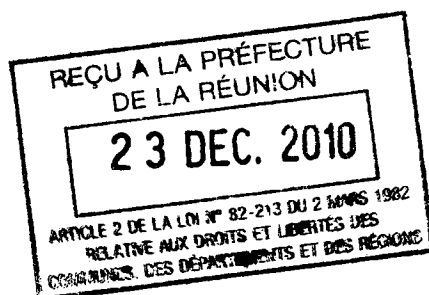
En Fonctionnement, des crédits supplémentaires sont prévus pour le film présentant les grands projets de la Ville, ainsi que pour la dotation aux amortissements (mouvement d'ordre), dont la contrepartie se retrouve en recettes d'Investissement. En recettes, la présente DM enregistre le remboursement de l'avance de 300 000,00 € faite à la SEML Dionysport.

Ces recettes supplémentaires permettent d'abonder la ligne de l'autofinancement (mouvement d'ordre) qui vient s'ajouter aux recettes d'Investissement.

En dépenses d'Investissement, 700 000,00 € sont prévus pour l'augmentation de la participation de la Ville au capital de la SEML Dionysport, et des coupes proposées sur les chapitres 20 et 21. Ces coupes permettent de diminuer partiellement les recettes de subventions, qui ne seront pas encaissées cette année.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse ci-après joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 5/ 2010
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/7-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

10 voix contre
(dont 4 votes par procuration)

pour

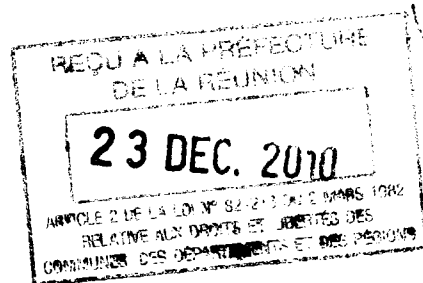
↓
Monsieur FOURNEL Dominique, Madame ALLIE Carmen,
Monsieur INGAR Iqbal, Monsieur BARDIERE Jean-Michel,
Madame CHEFIARE Claudine et Madame LOCATE Raziah

↓
autres élus présents et mandatés

Adopte la Décision Modificative n° 5 au budget principal 2010 qui s'élève à :

- * 300 000,00 € en dépenses et en recettes pour la Section de Fonctionnement.
- * - 931 932,00 € en dépenses et en recettes pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC 2010



DECISION MODIFICATIVE N° 5 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	CPTÉ	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	6238	023	Divers	1 820 786,08	76 000,00	
042	6811	01	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	7 905 845,00	780,00	
77	7718	01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00		300 000,00
023	023	01	Virement à la section d'investissement	2 670 588,00	223 220,00	
			TOTAL		300 000,00	300 000,00

DECISION MODIFICATIVE N° 5 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	CPTÉ	FONCT	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	2 670 588,00		223 220,00
040	28183	01	Matériel de bureau et matériel informatique	489 925,00		780,00
13	1323	822	Subventions d'équipement Département	4 387 813,11		-1 155 932,00
20	202	824	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	250 944,81	-64 700,00	
204	2042	824	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	3 231 527,09	-444 600,00	
21	2111	820	Terrains nus	4 372 962,83	-672 153,00	
21	2115	820	Terrains bâtis	2 849 294,49	-450 479,00	
26	261	01	Titres de participation		700 000,00	
			TOTAL		-931 932,00	-931 932,00

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

**LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

IV

C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)				
Affirmage	COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Société anonyme	Néant
Régie dotées de la seule autonomie financière	AFFAIRES FUNERAIRES	AFFAIRES FUNERAIRES	Régie	40 000
Régie dotées de la seule autonomie financière	MARCHE ET DROITS DE PLACE	MARCHE ET DROITS DE PLACE	Régie	Néant
Délégation du service public	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELLERIE ET CASINO DE LA REUNION	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELLERIE ET CASINO DE LA REUNION	Société	Néant
	SEGRE	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	119 901
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	245 700
	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	873 401
	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	Organisme bancaire	15 236
	BOURBON LUMIERE	BOURBON LUMIERE	SEM	1 524
	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	Organisme bancaire	3 049
	CRCAM	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	Organisme bancaire	305
	SHLMR	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	6 098
	SICA	SICA	Coopérative agricole	381
	SEMIR	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE A LA REUNION	SEM	15 245
	DIONYSPOORT	DIONYSPOORT	SEM	850 000
	SEM NORDEV	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU DEVELOPPEMENT DU NORD DE LA REUNION	SEM	43 750
Détention d'une part du capital				

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

**LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

IV

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASS ST-FRANCOIS D'ASSISE	ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE	Association Loi 1901	3 899 894
	S.I.D.R	SOCIETE IMMOBILIERE DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	92 715 868
	SCI PARKING RIEUL	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARKING RIEUL	SCI	152 000
	SEDR	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	46 252 778
	SEMADER	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM	30 859 059
	SODIAC	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	120 329 611
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	2 523 000
	S.H.L.M.R	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	135 896 959

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD	Association Loi 1901	243 800
	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association Loi 1901	1 231 124
	ASSOCIATION CHÂTEAU MORANGE	ASSOCIATION CHÂTEAU MORANGE	Association Loi 1901	92 000
	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association Loi 1901	223 100
	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association Loi 1901	94 777
	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	Association Loi 1901	91 429
	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	Association Loi 1901	1 520 603
	ASSOCIATION PARDON MARS	ASSOCIATION PARDON MARS	Association Loi 1901	75 000

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
	ASSOCIATION PROXIMA	ASSOCIATION PROXIMA	Association Loi 1901	97 800
	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	Association Loi 1901	96 000
	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	Association Loi 1901	162 390
	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	Association Loi 1901	476 806
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATION BOIS DE NEFLES	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATION BOIS DE NEFLES	Association Loi 1901	152 672
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DES BANCOLIERS-MOUFIA	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DES BANCOLIERS - MOUFIA	Association Loi 1901	93 500
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CHAUDRON	Association Loi 1901	402 396
	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	Association Loi 1901	303 300
	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	Association Loi 1901	360 000
	CLUB ANIMATION PREVENTION	CLUB ANIMATION PREVENTION	Association Loi 1901	2 255 489
	COLLECTIF LA BRETAGNE	COLLECTIF LA BRETAGNE	Association Loi 1901	160 434
	DIONYSPO	DIONYSPO	Association Loi 1901	300 000
	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE	Association Loi 1901	169 688
	FAIRE DIRE	FAIRE DIRE	Association Loi 1901	102 860
	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	Association Loi 1901	422 656

Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association Loi 1901	86 700
	GLAIVE - GROUPEMENT LUTTE ANTI-VECTORIELLE D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	GLAIVE - GROUPEMENT LUTTE ANTI-VECTORIELLE D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	Association Loi 1901	165 210
	GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	Association Loi 1901	616 588
	JEUNESSE 2000	JEUNESSE 2000	Association Loi 1901	477 918
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES)	Association Loi 1901	489 000
	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	Association Loi 1901	134 169
	MISSION LOCALE NORD	MISSION LOCALE NORD	Association Loi 1901	501 000
	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES	Association Loi 1901	153 265
	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association Loi 1901	148 500
	RUN ACTION	RUN ACTION	Association Loi 1901	88 708
	SAINT-DENIS ENFANCE	SAINT-DENIS ENFANCE	Association Loi 1901	1 954 590
	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	Association Loi 1901	300 600
	THEATRE VOLLARD	THEATRE VOLLARD	Association Loi 1901	130 000

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

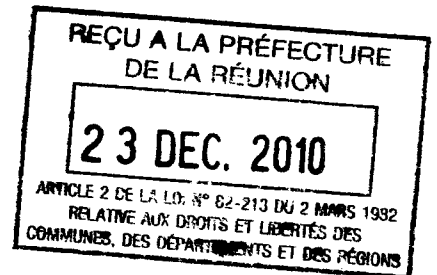
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)	CAISSE DES ECOLES DE SAINT-DENIS	CAISSE DES ECOLES DE SAINT-DENIS	Etablissement Public	2 577 570
Autres	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public	7 980 500

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la collectivité.

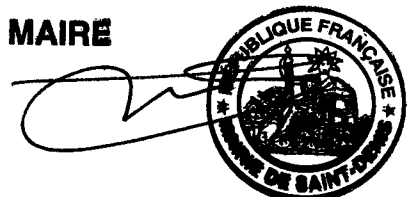
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 18/12/2010
En annexe à la Délibération N° 2017-08

LE MAIRE



ARRETE DES SIGNATURES

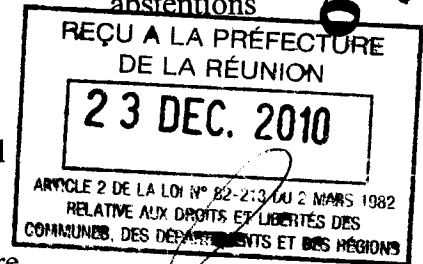
(1) 39 présents + 2 votes
par procuration

Nombre de membres en exercice 55
Nombre de membres présents 45
Nombre de suffrages exprimés 45

(2) 6 présents + 4 votes
par procuration
Contre « Chapuis »

Nombre de voix pour 49
contre 0
abstentions 5

Date de convocation du Conseil Municipal
10 décembre 2010



Décision Modificative n° 5/ 2010 au Budget principal présenté par le Maire,
à Saint-Denis, le 18 décembre 2010

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en septième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 18 décembre 2010

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

DECISION MODIFICATIVE N° 5/ 2010
AU BUDGET PRINCIPAL

10/7-08

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
23 DEC. 2010
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 02-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTÉMENTS ET DES RÉGIONS

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

[The page contains numerous handwritten signatures and initials, including names like 'M. Adant', 'M. L...', and 'M. P...'. Some signatures are crossed out with a diagonal line.]